

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR		réunion du : 6 décembre 2017
Délibération n°2017-12		Rapporteur Bernard AMIENS
Présents : 11		Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Séance présidée par: M. BERNARD AMIENS.

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, M. BRUNIAUX, Mme COSSART, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN.

Présents sans voix délibérative : M.AUBOYNEAU, M. ACCARY, Mme JIMENEZ, M. LAMBHEY (pour M. CHANET), Mme LEROI, Mme MOREL, M. PERRAULT (pour Mme Alexandre-BAJILLY), M. POSTAIRE, M.VIDAL.

Sont excusés : M. BAHY, Mme BOURGEOIS, M.PERNOT, M.DAVID, M.FICHERE, M. LEFEVRE, Mme PELISSARD, Mme TORCK, Mme ALEXANDRE-BAILLY.

Donnent pouvoir : Mme BOURGEOIS à Mme BARTHOULOT M. LEFEVRE à M. BRUNIAUX, M. PERNOT à M.MOLIN, M.FICHERE à M. GAGNOUX,.

6. APPROBATION D'UNE DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017 PERMETTANT L'AMORTISEMENT DE SUBVENTION ET L'ATTRIBUTION AU MARATHON PASTEUR

Les grands équilibres de la décision modificative soumise au vote du Conseil d'administration se réalisent à hauteur de 4 297 € pour la section de fonctionnement et de 0 € pour la section d'investissement.

Cette décision modificative, très succincte, vise d'une part à ajuster les crédits nécessaires à la passation d'une écriture d'ordre budgétaire relative à l'amortissement d'une subvention reçue, et d'autre part à inscrire les crédits nécessaires au versement d'une subvention au Dole Athlétique Club dans le cadre du marathon Pays de Pasteur.

DELIBERATION N° 2017-12 du 06 décembre 2017

À l'unanimité la proposition est approuvée

Délibération n° 2017-12 du 6 décembre 2017	Le Vice-Président Bernard AMIENS
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :

